

Description

Le conducteur ou la conductrice de machines de chantier conduisent des engins de terrassement et de génie civil de différentes tailles (chargeuses, pelles sur chenilles ou sur pneus, finisseuses de revêtements, rouleaux compresseurs, etc.) qui servent à creuser, égaliser, niveler, compacter ou transporter de la terre ou d'autres matériaux, à mélanger du béton et à poser des revêtements sur les routes et les ouvrages d'art. Titulaires d'un permis, ils maîtrisent la conduite d'un ou de plusieurs engins.

Leurs principales activités consistent à:

Maniement et utilisation des engins

- creuser et enlever de la terre, des pierres ou du gravier, à l'aide d'une excavatrice montée sur roues ou chenilles et munie d'un bras mobile avec godet ou d'une benne;
- creuser des tranchées à l'aide d'une pelle hydraulique, pour des égouts, des conduites de drainage, des canalisations d'eau, de pétrole, de gaz, etc.;
- enlever, répartir et niveler de la terre avec un bulldozer ou une décapeuse (scraper);
- prélever, au fond d'une nappe d'eau, du sable, du gravier, de la vase grâce à une installation de dragage;
- enfoncer des pieux en bois, en béton ou en acier dans le sol, manier une machine équipée d'un "mouton" ou d'un vibrofonneur;
- niveler les emplacements de construction, les chaussées, les pistes d'aérodromes;
- compacter et aplanir des couches de matériaux avec un rouleau compresseur;
- répandre, sur des routes, des préparations de bitume et de goudron (entretien chaussée);
- poser du béton bitumineux sur les places ou sur les routes à l'aide d'une finisseuse (construction de chaussée);

Déplacement et entretien des engins

- procéder aux chargements sur camion;
- organiser le transport ou le déplacement de l'engin d'un chantier à un autre;
- nettoyer, graisser, vidanger la machine et contrôler les niveaux (eau, huile, etc.);
- veiller à son bon fonctionnement, procéder à des réparations simples;
- appliquer les dispositions en vigueur en matière de sécurité et de protection de l'environnement.

Environnement de travail

Bien que complètement autonomes dans leur travail, les conducteurs et conductrices de machines de chantier coordonnent les mouvements de leur engin avec ceux de leurs collègues conducteurs de camions et grutiers. Ils doivent tenir compte des autres usagers de la route ou du chantier (entreprises de constructions, génie civil, transports, etc.) et s'adapter aux conditions météorologiques parfois difficiles. Selon la saison, leurs horaires de travail peuvent être irréguliers.

Formation

La formation de conducteur ou de conductrice de machines de chantier s'acquiert en emploi et est assurée par la Société suisse des entrepreneurs (SSE).

Lieux

- formation pratique dans une entreprise du bâtiment ou du génie civil;
- formation théorique dans un centre de formation reconnu par K-BMF.

Durée

- 5 jours (base) + durée variable selon la catégorie d'engins visée.

Conditions d'admission à l'examen

- 18 ans révolus;
- maîtrise du français;
- état de santé physique et psychique compatible avec la conduite d'engins de chantier;
- attestation des modules réussis (base + catégorie d'engins visée);
- 6 mois d'expérience pratique minimum entre le module de base et l'examen spécifique à la catégorie;
- emploi dans une entreprise.

Titre obtenu

- permis de conducteur ou de conductrice de machines de chantier (précisant la catégorie d'engins) délivré par K-BMF.

Contenu (branches d'examen)

Module de base

- sécurité et environnement;
- petits engins (conduite et détection des défauts);
- organisation;
- machines de chantier (mise en service, travail avec les machines de chantier, mise hors service, entretien et maintenance).

Module spécifique aux engins

- sécurité et environnement;
- organisation;
- machines de chantier spécifiques.

Pour plus de détails, consulter www.k-bmf.ch.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Capacité de concentration
- Bonne acuité visuelle
- Bonne ouïe
- Capacité à réagir dans l'urgence
- Capacité à supporter les bruits
- Résistance physique
- Disposition à de fréquents déplacements

Perspectives professionnelles

Le conducteur ou la conductrice de machines de chantier travaillent dans des entreprises de construction et de génie civil d'importance variable (petites, moyennes ou grandes). Selon le canton (Vaud, Valais, Genève et Neuchâtel), la détention d'un permis de conducteur ou de conductrice de machines de chantier est obligatoire pour pratiquer le métier. En Suisse romande, le marché de l'emploi est fortement lié à la conjoncture et à la situation dans la construction et le génie civil.

Perfectionnement

Les conducteurs de machines de chantier peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- divers cours proposés par les organisations du monde du travail sur les nouvelles normes de sécurité, les moyens de détection de défauts pouvant compromettre la sécurité d'un véhicule, les techniques d'entretien, de réparation ou de réglage d'un engin, les nouvelles technologies et méthodes de travail (engins équipés d'ordinateurs);
- etc.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Conducteur de véhicules lourds CFC/Conductrice de véhicules lourds CFC
- Constructeur de routes CFC/Constructrice de routes CFC
- Grutier/Grutière
- Mécanicien en machines de chantier CFC/Mécanicienne en machines de chantier CFC

Adresses

Société suisse des entrepreneurs (SSE)
Secrétariat romand Lausanne
Av. de Savoie 10
Case postale 1376
1001 Lausanne
Tél.: 058 360 77 00
<http://www.professions-construction.ch>
<http://www.sse-srl.ch>

Verein K-BMF
Weinbergstr. 49
Postfach
8042 Zurich 42
Tél.: +41 58 360 76 99
<http://www.k-bmf.ch>